



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

DGE-1049-VF (09-06) AW
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, Chapitre XIII, art. 482

RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE AUTORIZÉ

IDENTIFICATION

Nom de la municipalité Montréal	Date de l'élection 2013-11-03
Nom du parti Équipe Anjou	Nom de l'agent officiel Michel Foisy

ÉTAT SOMMAIRE DU FONDS ÉLECTORAL ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Partie 1. Fonds électoral	
1. Total des sommes transférées par le représentant officiel	38 500,00 \$
2. Total des dépenses électorales payées par le représentant officiel avant le début de la période électorale	0,00
3. TOTAL du fonds électoral (lignes 1+2)	38 500,00 \$
BANQUE LAURENTIENNE 6593, BEAUBIEN EST, MONTREAL (Québec), H1M 1B1	49926-801
Nom et adresse de l'établissement financier où sont déposées les sommes transférées	N° du compte
Partie 2. Dépenses électorales	
1. Publicité (total A, section 1)	30 816,73 \$
2. Biens et services (total B, section 1)	2 170,83
3. Location de locaux (total C, section 1)	3 000,00
4. Voyages et repas (total D, section 1)	2 432,04
5. TOTAL des dépenses électorales (lignes 1 à 4)	38 419,60 \$
Parti 3. Réclamations contestées (section 4)	0,00 \$

DÉCLARATION DE L'AGENT OFFICIEL

Je, Foisy MICHEL
Nom Prénom
603-6850 DES ROSERAIES, ANJOU, QC, H1M 3B8
Adresse

déclare ce qui suit :

1) Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées sont inscrites dans le présent rapport et ont été engagées conformément aux exigences de la loi. J'ai acquitté toutes les réclamations reçues au plus tard le sixième jour suivant celui fixé pour le scrutin, sauf celles que j'ai contestées et déclarées à la section 4.

2) Les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

Michel Foisy le 23 JANVIER 2014
 Signature de l'agent officiel

Nom du parti
Équipe Anjou

Section 1
État détaillé des dépenses

Nom du fournisseur	N° *	Montant payé (\$)	Dépenses électorales				Montants non inclus dans les dépenses électorales (\$)
			Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)	
Dépenses communes (section 2)		38 419,60	30 816,73	2 170,83	3 000,00	2 432,04	0,00
-- Aucune dépense individuelle --							
Somme partielle		38 419,60	30 816,73	2 170,83	3 000,00	2 432,04	0,00
Dépenses faites, non réclamées (section 3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL des dépenses		38 419,60	30 816,73	2 170,83	3 000,00	2 432,04	0,00
* Numéro consécutif des pièces justificatives			A	B	C	D	

Nom du parti
Équipe Anjou

Section 1 (suite)
État détaillé des dépenses

District (poste n°2)

Nom du poste : Mairie arr. d'Anjou

N° consécutif des pièces justificatives	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)
Part des dépenses communes	11 273,18	794,12	1 097,44	889,67
Dépenses faites, non réclamées	0,00	0,00	0,00	0,00
	11 273,18	794,12	1 097,44	889,67
Total du candidat				14 054,41
Maximum permis				14 457,72

District (poste n°2.01)

Nom du poste : Conseiller ville de l'arrondissement d'Anjou

N° consécutif des pièces justificatives	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)
Part des dépenses communes	8 297,62	584,49	807,78	654,83
Dépenses faites, non réclamées	0,00	0,00	0,00	0,00
	8 297,62	584,49	807,78	654,83
Total du candidat				10 344,72
Maximum permis				10 641,60

District (poste n°2.1)

Nom du poste : District de l'Ouest

N° consécutif des pièces justificatives	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)
Part des dépenses communes	3 730,54	262,80	363,16	294,41
Dépenses faites, non réclamées	0,00	0,00	0,00	0,00
	3 730,54	262,80	363,16	294,41
Total du candidat				4 650,91
Maximum permis				4 784,40

District (poste n°2.2)

Nom du poste : District de l'Est

N° consécutif des pièces justificatives	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)
Part des dépenses communes	3 513,95	247,54	342,08	277,33
Dépenses faites, non réclamées	0,00	0,00	0,00	0,00
	3 513,95	247,54	342,08	277,33
Total du candidat				4 380,90
Maximum permis				4 506,60

District (poste n°2.3)

Nom du poste : District du Centre

N° consécutif des pièces justificatives	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)
Part des dépenses communes	4 001,46	281,88	389,54	315,80
Dépenses faites, non réclamées	0,00	0,00	0,00	0,00
	4 001,46	281,88	389,54	315,80
Total du candidat				4 988,68
Maximum permis				5 131,80

Nom du parti
Équipe Anjou

Section 2
État détaillé des dépenses communes

Nom du fournisseur	N° *	Montant payé (\$)	Dépenses électorales				Montants non inclus dans les dépenses électorales (\$)
			Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)	
MOH'D ALKAVOAJA	1	1 500,00			1 500,00		
MOH'D ALKAVOAJA	2	1 500,00			1 500,00		
2866-2120 QUÉBEC INC	3	4 012,63	4 012,63				
HENRY MORIN PHOTOGRAPHE	4	919,80	919,80				
ROBERT LUSSIER	5	1 655,64	1 655,64				
SLM COMMUNICATIONS	6	1 149,75	1 149,75				
LITHOGRAPHIE MONETTE INC	7	3 989,67	3 989,67				
LUIS MIRANDA	8	341,70		33,91		307,79	
LECLAIR STRATÉGIE COMMUNICATIONS	9	11 600,00	11 600,00				
LITHOGRAPHIE MONETTE INC.	10	3 202,06	3 202,06				
LUIS MIRANDA	11	4 307,87	4 086,06	221,81			
BELL CANADA	12	1 181,47		1 181,47			
PAYSAGISTE SUP-HERBE	13	137,97	137,97				
CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN	14	1 149,75				1 149,75	
BO-BON GATEAUX	15	974,50				974,50	
LUIS MIRANDA	16	221,81	63,15	158,66			
ÉQUIPE ANJOU	17	483,00		483,00			
BANQUE LAURENTIENNE	18	10,70		10,70			
BANQUE LAURENTIENNE	19	8,00		8,00			
BANQUE LAURENTIENNE	20	56,28		56,28			
BANQUE LAURENTIENNE	21	8,00		8,00			
BANQUE LAURENTIENNE	22	9,00		9,00			
TOTAL des dépenses communes (reporter à la section 1)		38 419,60	30 816,73	2 170,83	3 000,00	2 432,04	0,00
			A	B	C	D	

* Numéro consécutif des pièces justificatives

Nom du parti Équipe Anjou

Section 3

État des dépenses faites, non réclamées

Nom du fournisseur	Date d'utilisation du bien ou du service	Nature de la dépense	N° consécutif des pièces justificatives	Date de réclamation *	Montant de la dépense (\$)
-- Aucune dépense faite, non réclamée --					
				** TOTAL	0,00

* Pour une réclamation reçue par l'agent officiel après le soixantième jour suivant celui du scrutin

** Joindre un chèque en fidéicommiss fait à l'ordre du trésorier de la municipalité pour le total des dépenses faites, mais non réclamées par le créancier dans les 60 jours qui suivent le jour du scrutin. Reporter et répartir ce montant à la section 1 « État détaillé des dépenses »

Section 4

État des réclamations contestées

Nom du fournisseur	Raison de la contestation	N° consécutif des pièces justificatives	Montant de la facture (\$)	Montant contesté (\$)
-- Aucune réclamation contestée --				
			*** TOTAL	0,00

*** Reporter ce montant à la partie 3 de l'État sommaire du fonds électoral et des dépenses électorales

Nom du parti
Équipe Anjou

DGE-1049.2-VF (05-03)^{AW}
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, Chapitre XIII, art. 492

Annexe 2
Sommaire des dépenses
électorales (mairie et arrondissements)

	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)	Total (\$)	Maximum permis (\$)
Mairie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Arrondissement N° 2

Nom : Anjou


Nom du candidat	N° *	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)	Total (\$)	Maximum permis (\$)
Miranda, Luis	2	11 273,18	794,12	1 097,44	889,67	14 054,41	14 457,72
Hénault, Andrée	2.01	8 297,62	584,49	807,78	654,83	10 344,72	10 641,60
Beudry, Gilles	2.1	3 730,54	262,80	363,16	294,41	4 650,91	4 784,40
Perron, Paul-Yvon	2.2	3 513,95	247,54	342,08	277,33	4 380,90	4 506,60
Di Genova Zammit, Michelle	2.3	4 001,46	281,88	389,54	315,80	4 988,68	5 131,80
Total		30 816,75	2 170,83	3 000,00	2 432,04	38 419,62	

* Numéro du district ou du poste

Votre rapport a été transmis correctement au bureau du Directeur général des élections. Veuillez l'imprimer, le signer et le dater à l'endroit approprié. Par la suite, veuillez le remettre au trésorier de votre municipalité avec les documents suivants :

1. Déclaration signée
2. Factures originales
3. Toute autre pièce justificative (chèques encaissés, bordereaux de dépôts, relevés de compte de l'établissement financier, exemplaires de publicité, bail, etc.)


DÉCLARATIONS DE L'AGENT OFFICIEL ET DU CHEF DE PARTI

DÉCLARATION DE L'AGENT OFFICIEL	
Je,	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> FOISY MICHEL </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: small; margin-top: 2px;"> Nom Prénom </div>
	<div style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px 10px;">603- 6850 DES ROSERAIES ANJOU, RC. H1M 3A8</div> <div style="text-align: center; font-size: x-small; margin-top: 2px;">Adresse</div>
agent officiel déclare ce qui suit :	<div style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px 10px; text-align: center;">EQUIPE ANJOU</div> <div style="text-align: center; font-size: x-small; margin-top: 2px;">Nom du parti</div>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le soixantième jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées à la section 4. 2. J'ai nommé ___ adjoints en vertu de l'article 385 de la loi et toutes les dépenses autorisées par ceux-ci sont présentées dans le rapport. 3. Toutes les dépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral que j'ai ouvert dans une succursale québécoise d'un établissement financier (article 458 et directive D-M-4), à l'exception des dépenses électorales autorisées et acquittées par le représentant officiel en vertu du 2^{me} alinéa de l'article 457 et des réclamations contestées mentionnées à la partie 3 du présent rapport. 4. Aucun autre fonds électoral, autre que celui mentionné au présent rapport, n'a été utilisé pour acquitter les dépenses électorales du parti. 5. Aucune dépense électorale n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celle provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel. 6. Toutes les dépenses électorales inscrites au rapport sont justifiées par une facture en conformité de l'article 466, lesquelles représentent l'intégralité des biens fournis ou services rendus. 7. Toutes les dépenses électorales ont été engagées dans le respect du prix courant du marché au sens des articles 427 et 461. De plus, aucun bien ou service ne m'a été livré ou fourni gratuitement, à l'exception du travail bénévole. 8. Les personnes qui ont effectué du travail bénévolement au cours de la période électorale et, au sens des articles 428,1^o et 461, l'ont fait personnellement, volontairement, sans aucune rémunération ou avantage d'un employeur ou de quiconque. 9. Toute la documentation et tous les renseignements nécessaires à la production de ce rapport m'ont été personnellement fournis par le trésorier de la municipalité. 	
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;">  </div> <div style="flex: 1; text-align: right;"> le <u>28 JANVIER 2014</u> </div> </div> <div style="text-align: center; font-size: x-small; margin-top: 2px;">Signature de l'agent officiel</div>



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

DÉCLARATIONS DE L'AGENT OFFICIEL ET DU CHEF DE PARTI

DÉCLARATION DU CHEF DE PARTI	
Je, <u>MIRANDA</u>	<u>LUIS</u>
Nom	Prénom
chef du parti déclare ce qui suit :	
<ol style="list-style-type: none">1. Je prends acte de la déclaration de l'agent officiel.2. Je déclare lui avoir transmis toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.3. Je vous confirme qu'au meilleur de ma connaissance, l'agent officiel a réalisé son mandat en conformité des éléments inscrits dans sa déclaration.	
 Signature du chef du parti	le <u>28 JANVIER 2014</u> Date